



Communiqué de presse

AU NOM DU RESPECT DE LA PERSONNE, DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LOI

La Grande Loge Féminine de France, première obédience maçonnique féminine dans le monde dont la devise, inscrite dans ses textes, est Liberté – Egalité – Fraternité manifeste auprès des autorités et des parlementaires son indignation et son opposition à l'amendement « Mariani » même édulcoré.

L'inscription dans la loi d'une identification biologique réservée aux seuls étrangers est en contradiction avec l'esprit de la loi française.

Ce texte pourrait conduire furtivement à généraliser de telles identifications génétiques qui, à terme, se révéleraient attentatoires aux libertés individuelles.

La Grande Loge Féminine de France attire l'attention sur la dimension profondément symbolique dans la société de toute mesure qui demande à la vérité biologique d'être l'ultime arbitre dans les questions touchant à l'identité familiale, sociale et culturelle.

L'esprit de ce texte contient en germe la mise en cause de la représentation par la société d'un certain nombre de principes fondamentaux, notamment le secret de la filiation.

La Grande Loge Féminine de France souligne également que l'ensemble du texte comporte des dispositions dangereuses et contraires aux valeurs de la République.

Paris, le 15 octobre 2007